

AVIS DE COURSE

Challenge Habitables 2018

Organisés par la Section Alizés du Cercle Nautique Calédonien



Eye candy, vainqueur challenge ORC 2017

- ✓ Samedi 24 Février 2018 : Challenge 1 (côtier)
- ✓ Samedi 17 Mars 2018 : Challenge 2 (côtier)
- ✓ Samedi 14 Avril 2018 : Challenge 3 (bananes)
- ✓ Samedi 21 JUILLET 2018 : Challenge 4 (côtier)
- ✓ Samedi 11 aout 2018 : Challenge 5 (bananes)
- ✓ Samedi 13 octobre 2018 : Challenge 6 (côtier)

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2017-2020)*,
- 1.2. Les instructions de course et leurs annexes,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV (du coucher au lever de soleil),
- 1.5. Les RSO quand elles s'appliquent,
- 1.6. La jauge utilisée en 2018 est la jauge ORC Club.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation.
- 2.2. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (ou hauturière le cas échéant).
- 2.3. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.4. Les monocoques désirant avoir un classement en temps compensé doivent disposer d'un certificat de jauge ORC club valide pour l'année établi au minimum 10 jours avant la régata. **Cependant les certificats de jauge 2017 étant valable jusqu'au 1^{er} Mars 2018, la première régata du challenge se courra avec les certificats 2017. A partir du 1^{er} mars 2018 les certificats de jauge 2018 seront utilisés.** Les bateaux ne disposant pas de certificat de jauge ORC, seront classés en temps réel.
- 2.5. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du CNC www.cnc.asso.nc et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis.
- 2.6. Les inscriptions seront closes le vendredi précédant la régata à 15h00.
- 2.7. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3. INSCRIPTION AU CHALLENGE

- 3.1. L'inscription et la participation à une régata du challenge vaut inscription et participation au challenge sauf demande écrite contraire de la part du skipper.
Les participants au challenge seront identifiés par le nom du bateau. Peu importe donc la composition de l'équipage ou le skipper lors des régates.

4 DROITS A PAYER

Les droits requis, par régata sont de :

Membre Alizés :	500 F/régata
Invité (Non membre) :	2000F/régata

Licence obligatoire pour tous.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué en cas de non-participation ou d'abandon.

5 PROGRAMME

6 régates sont ainsi programmées qui constitue un challenge : « le challenge croiseur 2018 » :

- ✓ Samedi 24 Février 2018 : Challenge 1 (côtier)
- ✓ Samedi 17 Mars 2018 : Challenge 2 (côtier)
- ✓ Samedi 14 Avril 2018 : Challenge 3 (bananes)
- ✓ Samedi 21 JUILLET 2018 : Challenge 4 (côtier)
- ✓ Samedi 11 aout 2018 : Challenge 5 (bananes)
- ✓ Samedi 13 octobre 2018 : Challenge 6 (côtier)

Tous les départs sont programmés à 13H30 à la Baie des citrons

6 LES PARCOURS

Ils sont décrits dans les IC

7 LES INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront transmises au plus tard la veille de la première régates du 11 Février.

8 SYSTEME DE PENALITÉ

8.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

8.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits de la classe à la disqualification.

8.3 L'ensemble des pénalités en pourcentage sera calculé selon la règle 44.3c.

9 CLASSEMENT

Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

9.1 Classement de chaque régates :

- (a) Il y aura pour chaque régates un classement
- Classement jauge ORC toutes classes
 - Classement jauge ORC par classe

9.2 Classement général du Challenge Alizés 2016 :

- (a) Chaque régates fait l'objet d'un classement de la régates.
- (b) Le classement général du challenge sera réalisé sur la somme des points des 6 régates de chaque bateau. Les points seront extraits du classement de tous les inscrits de chaque régates.
- (c) Si un bateau ne participe pas à une régates alors il reçoit pour cette régates, le nombre total d'inscrit à la régates +1.

10 COMMUNICATIONS RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 PRIX

Chaque régata du challenge sera suivie d'une annonce des résultats au club house du CNC. Une mise à jour du classement général du challenge sera annoncée à cette occasion.

Lors de la dernière régata de l'année (samedi 16 septembre), seront présentés les résultats de la régata puis du challenge annuel.

Pour le challenge, le bateau de chaque classement qui aura le meilleur score sera déclaré vainqueur du challenge croiseur 2017, et verra son nom inscrit sur un trophée, qui résidera dans le club et sera remis en jeu en 2018.

12 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

14 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle Nautique Calédonien au 26.27.27 ou par mail informations@cnc.asso.nc